



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
13 février 2009  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 13 février 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1857 (2008) du Conseil de sécurité concernant la République démocratique du Congo, par laquelle le Conseil m'a prié de proroger, pour une période prenant fin le 30 novembre 2009, le mandat du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1771 (2007).

Je tiens à vous informer à ce propos qu'après avoir consulté le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, j'ai nommé les experts suivants :

Raymond Debelle (Belgique) (expert régional)

Christian B. Dietrich (États-Unis d'Amérique) (aviation)

Claudio Gramizzi (Italie) (armes)

Mouctar Kokouma Diallo (Guinée) continuera de faire office d'expert en questions douanières. Dinesh Mahtani (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) continuera d'assumer les fonctions d'expert financier. J'ai également désigné M. Mahtani coordonnateur du Groupe d'experts.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ces informations à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) **Ban** Ki-moon

